EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 46*	*Absent(s) excusé(s) : 9*	*Absent(s) : 0*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-55 :
Projet de ligne METTIS C - Acquisition d'un terrain auprès de la S.A.S. LIZE sis rue Général Franiatte à Montigny-lès-Metz par l'Euro-Métropole de Metz.

Rapporteur : Monsieur Roger PEULTIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique,
VU la délibération en date du 16 avril 2026 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation à son Président,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 septembre 2021 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de la ligne METTIS C ainsi que le lancement de la concertation préalable correspondante,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2022 relative au bilan de la concertation préalable au projet de la ligne METTIS C,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 3 juillet 2023 relative à l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de la ligne METTIS C,
VU l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2024 déclarant d'utilité publique le projet de création de ligne METTIS C,
VU la délibération du Bureau métropolitain en date du 16 juin 2025 relative à l'engagement d'une demande d'enquête parcellaire pour le projet de la ligne METTIS C,
VU l'enquête parcellaire qui s'est déroulée du 2 au 16 février 2026,
VU l'accord en date du 26 mai 2026 formulé par la S.A.S. LIZE, propriétaire de la parcelle cadastrée section 30 n° 143 à Montigny-lès-Metz,
VU l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 1er avril 2026,
CONSIDERANT le projet de création d'une 3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service « METTIS C » visant à assurer un meilleur maillage des zones sud du territoire non desservies par les deux lignes actuelles de BHNS METTIS, et qui reliera le centre de Metz au centre de Marly, en passant par Montigny-lès-Metz,
CONSIDERANT les travaux d'aménagement à intervenir pour le projet précité, menés par l'Euro-Métropole de Metz, nécessitant l'acquisition d'une parcelle non bâtie cadastrée section 30 n° 143 à Montigny-lès-Metz, d'une contenance totale d'environ 05 a 18 ca, propriété de la S.A.S. LIZE,
CONSIDERANT que la clôture existante sera déposée et qu'une clôture transitoire devra être

nnp tp

mise en place, par l'Euro-Métropole de Metz et à ses frais,

DECIDE de donner son accord pour l'acquisition auprès de la S.A.S. LIZE, dont le siège social est domicilié au 101 boulevard Victor Hugo à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93 400) représentée par son Président, la société dénommée EIFFAGE AMENAGEMENT (RCS n°732.004.411), elle-même représentée par son Président, la société dénommée EIFFAGE CONSTRUCTION (RCS n°552.000.762), elle-même représentée par son Président Monsieur Olivier BERTHELOT, de la parcelle cadastrée section 30 n° 143 à Montigny-lès-Metz, représentant une superficie totale de 05 a 18 ca, au prix de 225 € HT/m² soit 116 550 € HT, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 12 655 € HT, soit un montant total 129 205 € HT, TVA à devoir en sus le cas échéant,
DECIDE d'inclure dans l'acte notarié la clause suivante : Dépose de la clôture existante et installation d'une clôture transitoire, par l'Euro-Métropole de Metz et à ses frais,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, et de prendre en charge l'ensemble des frais y relatifs, notamment les frais d'honoraires et de publication correspondants.

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

EURO-MÉTROPOLE METZ

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION

PROJET DE LIGNE METTIS C

Terrain à acquérir sis rue Général Franiatte - MONTIGNY-LES-METZ

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD55-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD55
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Projet de ligne METTIS C - Acquisition d'un terrain auprès de la S.A.S. LIZE sis rue Général Franiatte à Montigny-lès-Metz par l'Euro-Métropole de Metz.
Classification :	3.1 - Acquisitions
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD55-DE
Document principal :	99_DE-55.pdf

Historique :

23/09/26 15:53	En cours de création	
23/09/26 15:53	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 16:21	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 16:24	En cours de transmission	
23/09/26 16:27	Transmis en Préfecture	
23/09/26 16:38	Accusé de réception reçu	